

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V249 Vœu relatif au projet d'aménagement urbain « Les Messageries »

Le Conseil de Paris,

Considérant que le permis d'aménager de la phase 1 du projet a été délivré par la Ville de Paris 25 novembre 2019 ;

Considérant les améliorations du projet obtenues auprès de l'aménageur de la SNCF, Espaces Ferroviaires, à la demande de la Ville de Paris et de la Mairie du 12^e arrondissement et annoncées lors de la réunion publique de janvier 2021 : l'augmentation jusqu'à 3096 de pleine terre sur l'ensemble du site, le lancement d'une étude d'Évaluation d'Impact en Santé dont les résultats seront connus à la rentrée prochaine, l'organisation d'ateliers participatifs sur les usages du jardin, les pieds d'immeubles, ouverts à toutes et tous ;

Considérant que la phase 2 sera enclenchée à partir de 2022 et fera l'objet d'un permis d'aménager précisant les contours de sa programmation urbaine et paysagère, en cohérence avec l'ensemble de l'opération d'aménagement et le protocole foncier signé entre la Ville de Paris et la SNCF en avril 2018 ,

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme en vue de l'établissement d'un Plan Local d'urbanisme Bioclimatique lancée au début de cette mandature et dont le diagnostic est actuellement en cours de concertation;

Considérant l'atelier de travail du lundi 14 juin sur les usages du futur jardin et les nombreuses remarques des habitantes et habitants sur la place d'un espace pour un jardin partagé, des équipements sportifs, des arbres et espaces arborés et l'engagement de l'aménageur, Espaces Ferroviaires, à présenter des avancées d'ici la fin de l'année 2021 ;

Considérant la volonté de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la conception de tous les projets d'urbanisme de l'arrondissement ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que:

La phase 2 du projet des Messageries puisse faire l'objet d'une concertation locale afin de poursuivre collectivement le travail sur la place du végétal, les usages et les attendus urbains, en amont du dépôt du permis d'aménager, et en lien avec les orientations qui seront retenues dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique